

FORMULE 6A: MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE À L'AUDIENCE

[Titre]

MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE À L'AUDIENCE DE L'ORDRE [OU DU MEMBRE, SELON LE CAS]

Date de la conférence préparatoire à l'audience :

Avocat de l'Ordre :

Avocat de la défense :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Veuillez joindre un double de l'avis d'audience au présent mémoire.
2. Expliquez brièvement, en vos propres mots, la base sur laquelle l'Ordre fonde cette affaire, en donnant notamment votre version des faits.
3. Expliquez brièvement, en vos propres mots, la base sur laquelle le membre fonde cette affaire, en donnant notamment votre version des faits.
4. Décrivez les questions d'ordre juridique à régler pendant l'audience.
5. Pour chaque témoin que vous pouvez appeler à l'audience, donnez ou annexe un énoncé de la teneur du témoignage.
6. Veuillez joindre un double des documents qui permettraient de rendre la conférence préparatoire à l'audience plus efficace.

RÈGLEMENT ET ENTENTES

7. Quelles sont les perspectives de règlement?
8. Est-ce que l'avocat a discuté de la question et demandé des instructions?
9. S'agit-il d'un cas qui peut être réglé à l'amiable?
10. Indiquez dans des paragraphes numérotés les faits qui, selon vous, devraient faire l'objet d'une entente.
11. Veuillez fournir une liste numérotée des documents qui, selon vous, devraient être admis d'un commun accord.
12. En ce qui concerne les aménagements pour les témoins :
 - Demanderez-vous, par voie de motion, une ordonnance concernant les aménagements à faire pour répondre aux besoins des témoins conformément

aux articles 13.06, 13.07 et 13.09, l'audition des témoins avant l'audience ou l'utilisation à l'audience de la preuve ainsi obtenue conformément aux articles 10.01 à 10.03, ou l'admission de la preuve d'activités sexuelles du témoin conformément à l'article 13.05?

- Dans l'affirmative, quelle ordonnance demanderez-vous et pour quels motifs?
- Quel est votre point de vue sur les motions que propose la partie adverse?
- Avez-vous informé les personnes que vous proposez d'appeler comme témoins qu'elles peuvent se prévaloir de l'aide d'accompagnateurs conformément à l'article 13.07?
- Eu égard à la définition d'«intérêt véritable des témoins», donnée au paragraphe 1.01 (2), croyez-vous avoir pris, avant l'audience sur le fond, ou croyez-vous prendre durant l'audience, toutes les mesures raisonnables, notamment la présentation des motions appropriées, pour que la décision concernant les allégations contre le membre soit prise dans l'intérêt véritable des personnes que vous avez l'intention d'appeler comme témoins?

13. En ce qui concerne les déclarations relatées et les déclarations antérieures :

- Demanderez-vous à produire les déclarations relatées ou les déclarations antérieures de personnes que vous n'aviez pas l'intention d'appeler comme témoins à l'audience sur le fond?
- Dans l'affirmative, précisez les auteurs de ces déclarations et les circonstances dans lesquelles celles-ci ont été faites.
- Avez-vous l'intention de vous opposer à ce que de telles déclarations produites par la partie adverse soient admises en preuve ou de demander une ordonnance exigeant que les auteurs de ces déclarations se présentent pour être contre-interrogés à l'audience sur le fond? Dans l'affirmative, pour quels motifs?

ÉTAPES SUPPLÉMENTAIRES AVANT L'AUDIENCE

14. Concernant les motions :

- Présenterez-vous d'autres motions avant ou pendant l'audience?
- Dans l'affirmative, quelle ordonnance demanderez-vous et pour quels motifs?
- À quel moment avez-vous l'intention de présenter chaque motion?

15. Concernant la divulgation :

- Y a-t-il des questions en litige relativement à la divulgation?
- L'Ordre a-t-il tout divulgué au membre?

- Avez-vous produit tous les rapports d'experts sur lesquels vous comptez vous appuyer?
 - Si vous n'avez pas divulgué tous les renseignements exigés, pourquoi ne l'avez-vous pas fait et à quelle date le ferez-vous?
16. Concernant le dossier :
- Qui préparera et remettra le mémoire contenant l'avis d'audience, les documents admis d'un commun accord et le rapport du président de conférence?
 - Quand le dossier sera-t-il remis?
 - Le sous-comité d'audience devrait-il pouvoir examiner le dossier avant l'audience?
17. Concernant les observations écrites :
- Certaines questions en litige devraient-elles faire l'objet d'observations écrites? Dans l'affirmative, lesquelles?
 - Quand les observations écrites devraient-elles être remises?
 - Le sous-comité d'audience devrait-il pouvoir examiner les observations écrites avant l'audience?
18. Concernant les recueils de textes à l'appui :
- Vous réfèrerez-vous à d'autres textes que la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le règlement sur la faute professionnelle? Dans l'affirmative, lesquels?
 - Ces textes devraient-ils être copiés à l'intention du sous-comité d'audience ou de l'avocat indépendant?
 - Dans l'affirmative, qui devrait préparer le recueil de textes à l'appui et quand devrait-il être remis?
 - Le sous-comité d'audience ou l'avocat indépendant devrait-il pouvoir examiner le recueil avant l'audience?

PLANIFICATION DE L'AUDIENCE

19. Concernant la date de l'audience :
- Êtes-vous prêt pour l'audience?
 - Quels facteurs (p. ex., non-disponibilité de témoins) pourraient empêcher de fixer une date?
 - Quelle sera la durée de l'audience?

- À l'exception des motions susmentionnées, des témoins précités et des représentations habituelles, devrait-on aborder autre chose au cours de l'audience?
- Donnez une estimation du temps qu'il faudra pour traiter les motions que vous présenterez pendant l'audience, y compris le temps de délibération du comité.
- Dans des paragraphes numérotés, énumérez les témoins dans l'ordre où vous les appellerez et évaluez le temps qu'il faudra pour entendre leur témoignage, y compris le contre-interrogatoire et les questions du comité.

Numéro

Nom du témoin

Durée prévue

1.

- Combien de temps vous faudra-t-il pour votre exposé des faits et vos observations finales sur la question à régler?

20. Énumérez les témoins qui seront disponibles pour déposer chaque jour de votre cause :

Jour

Témoins disponibles à partir de ce jour

1.

21. Demanderez-vous au comité d'assigner des témoins à comparaître ou à produire des documents ou des objets à l'audience? Dans l'affirmative, de quelles personnes s'agit-il?
22. Vous opposez-vous à ce que le comité assigne des témoins à la demande de la partie adverse? Dans l'affirmative, pour quels motifs?

(Date)

(Signature de l'avocat principal qui assistera à l'audience)